



Le Mans, le 27 Mai 2017

**NOTE D'INFORMATION AUX EXPOSANTS**  
**BRIC-A-BRAC "2 Km de Jaurès - 5<sup>ème</sup> édition : dimanche 02 Septembre 2018**

Madame, Monsieur,

La 5<sup>ème</sup> édition du BRIC-A-BRAC des "2 km de Jaurès", organisée par l'Association « Les Copains de Jaurès » aura lieu le Dimanche 02 Septembre 2018.

Ce Bric-à-Brac est réservé EXCLUSIVEMENT aux particuliers (pas de professionnels).

Le prix de location minimale est de 8,00 € les 2 mètres linéaires ; au-delà, réservation par tranche de 2 mètres linéaires supplémentaires.

Vous trouverez joint à cette note d'information :

- Un exemplaire du « Règlement » de notre Bric-à-Brac que nous vous demandons de lire attentivement et de conserver
- Une « Attestation sur l'honneur » à compléter et à signer

Votre « Attestation sur l'honneur » (complétée et signée) sera à rapporter au bar « Le Celtic » - 158, avenue Jean Jaurès, les lundis et les vendredis de permanence UNIQUEMENT de 17 h 00 à 19 h 00, accompagnée de votre règlement (chèque à l'ordre de « Les copains de Jaurès » ou espèces uniquement).

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site : [www.lescopainsdejaures.fr](http://www.lescopainsdejaures.fr)

Il vous sera remis un « Reçu » de votre paiement sur lequel figurera le numéro de votre emplacement et qui sera à présenter IMPERATIVEMENT le matin, lors de votre arrivée. Sans ce document, il vous sera IMPOSSIBLE d'accéder à votre stand en voiture. Ce « Reçu » sera à conserver toute la journée. Il pourra vous être demandé lors d'un contrôle et sera à présenter à nouveau le soir pour accéder avec votre véhicule pour recharger.

Deux points d'accueil des exposants seront organisés. L'un d'eux vous sera attribué en fonction du numéro de votre emplacement (déterminé au moment de l'inscription) :

1. – Accueil St Martin de Pontlieue : Pour les emplacements portant les lettres « A, B. »
2. – Accueil devant le bar « Le Milord » : Pour les emplacements portant les lettres « C, D, E, F »

L'accueil des exposants se fera de 6 h 00 à 8 h 00. Au-delà de cet horaire, il ne vous sera plus possible d'accéder à votre emplacement avec votre véhicule.

Une fois votre véhicule déchargé, vous devez IMPERATIVEMENT le stationner en dehors du Bric à Brac.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

JP VERNEAU  
Le président